

# UNION DES COMORES

*Unité – Solidarité - Développement*

*Président de l'Union*

Moroni, le *14 MAI 2023*

## **DECRET N°23- 053 /PR**

Portant nomination du Directeur Général  
de la Police et de la Sûreté Nationale.

### **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°83-014/AF du 04 juin 1983 portant création et organisation de la Police Fédérale.
- VU la loi N°10-015/AU du 31 juillet 2010, portant création, organisation, fonctionnement, mission et attribution de la Police Nationale promulguée par le décret N°10-104/PR du 25 Août 2010 ;
- VU le décret N°11-026/PR du 14 mars 2011 fixant les modalités d'application de la loi N°10-015/AU du 31 juillet 2010, portant création, organisation, fonctionnement, mission et attribution de la Police Nationale ;
- VU le décret N°07-106/PR du 05 juillet 2007, fixant le cadre organique de la Direction Nationale de la Sureté du Territoire ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la Composition du Gouvernement de l'Union des Comores :

### **DECRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Contrôleur Général de Police, **Nassif KAISSANE**, matricule N° 73 975 G, est nommé Directeur Général de la Police et de la Sûreté Nationale.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

